

MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Objet du marché :
**CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE
DES INSTALLATIONS DE CUISINE**

**Une visite d'entretien annuelle
+ Dépannage (mains d'œuvre et déplacements)**

Procédure de consultation utilisée : Procédure adaptée

Représentant de l'acheteur : principal du collège du Pilat
Responsable du suivi de l'exécution du marché : Gestionnaire du collège du Pilat
Comptable assignataire des paiements : Agent comptable du Lycée Jean Monnet, à Saint-Etienne

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet l'entretien et la maintenance de appareils frigorifiques, de cuisson et de lavage de la cantine pour :

Collège du Pilat,
2, allée de la chaise,
42220 Bourg-Argental

1-1 Description des matériels :

Voir liste jointe en annexe

1-2 Durée de la prestation :

Le contrat est souscrit pour une durée de 1 an à partir du 01/01/2020, reconductible 2 fois, sauf dénonciation tacite par l'une ou l'autre des parties 3 mois avant l'échéance.

Fin ferme du contrat le 30/12/2022.

ARTICLE 2 : PRESTATIONS DE MAINTENANCE

2-1 Entretien préventif :

L'entreprise s'engage à contrôler le bon fonctionnement des appareils frigorifiques, de lavage et de cuisson présents au sein du collège, une fois par an.

Lors de cette visite un diagnostic précis de l'état général de chaque matériel est établi. Les devis (si nécessaire) seront établis afin de garantir la pérennité des installations.

L'entreprise met en place un carnet d'entretien.

Les visites seront systématiquement inscrites dans le registre de sécurité de l'établissement.

2-1 Maintenance corrective :

L'entreprise assure les interventions de dépannage, elles donneront lieu à un devis qui devra être validé par l'établissement et feront l'objet d'un bon de commande préalable.

En cas de panne, l'intervention doit avoir lieu dans les plus brefs délais et sous 3 jours maximum. Ce délai est réduit à 4h dans les situations d'urgence suivantes :

- panne représentant un danger à l'utilisation,
- panne sur les appareils frigorifiques,
- fuite de gaz
- arrêt total de la production.

ARTICLE 3 : SOUS-TRAITANCE

Le titulaire du marché ne pourra, en aucun cas, transmettre tout ou partie de la prestation à un sous-traitant, sans l'accord de l'établissement, demandé par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant la date prévue pour la sous-traitance.

ARTICLE 4 : CONTENU ET PRESENTATION DES OFFRES

L'offre se présentera sous la forme d'une proposition de contrat à déposer avant le 31 janvier 2020 à 12h. Les offres devront être transmises, uniquement de manière dématérialisée, sur le site de l'AJI.

ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES

Pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, les critères suivants seront appliqués :

- Prix des prestations proposées : 60 %
- Adéquation de l'offre au besoin : qualité du service proposé : 40 %.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent obtenir tous les renseignements complémentaires d'ordre administratif et technique nécessaires, en s'adressant à :

Madame CROS Christelle, Adjoint Gestionnaire du Collège du Pilat,

Tél : 04.77.39.60.50

E-mail : intendant.0420003a@ac-lyon.fr

ARTICLE 7: CLAUSES DE PAIEMENT

Le collège se libérera des sommes dues par virements bancaires (mandat administratif) à réception des factures établies et payées selon les règles de la comptabilité publique.

L'unité de paiement est l'euro.

Le BAN et le BIC devront apparaître sur la facture.

Il ne sera versé aucune avance ou aucun acompte au titre du présent marché.

Est désigné pour les règlements :

- Ordonnateur : Madame TODISCO Michèle

Le fournisseur doit utiliser la plate-forme Chorus-Pro pour établir et adresser ses factures (SIRET 19420003600011, pas de code service, pas d'engagement).

Les sommes dues au prestataire en exécution du présent marché sont payées dans un délai maximal de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Le titulaire s'engage à contracter une assurance visant à couvrir les risques de sa responsabilité civile résultant de ses obligations contractuelles.